

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 17 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 17 Juillet à 18 h 30 le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Etaient présents : Denis MERLIN, Maire
Rémy DEBARD, Anne-Marie MANCIOPPI, Solange CARTIER-BATTESON,
Jacques CLECHET, Ivan DEMARRE, Anaïs GAGNEUR, Danielle MARRON, Thierry MAUCHERAT, Max RIBAUD Jacques SECONDI..

Etaient absents : Fabrice CUVELIER, Mauricette MAS, Gérard ROUX, Pierre SCHIFF.

Monsieur Denis MERLIN, donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 4 Juillet 2019 et est adopté à l'unanimité.

ISOLATION PHONIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Didier GERIN Maire de ST PRIM et Directeur de l'entreprise ISERMATIC SYSTEMES situé sur la commune de ST MAURICE L'EXIL qui est venu présenter son système d'isolation phonique pour le restaurant scolaire.

Mr GERIN nous expose que son entreprise fabrique un système de correction acoustique qui absorbe le son et supprime les échos, par la pose de panneaux rigides autoportants qui sont suspendus au plafond ou fixés au mur.
Ce système est de fabrication française.

Un devis a été établi pour l'isolation phonique de notre restaurant scolaire, il se monte à 7 200 € HT avec la pose pour la version confort et 10 400 € pour la version performante.
Monsieur le Maire propose de prendre contact avec le Conseil Départemental pour savoir si la demande de subvention pour ces travaux peut être prise avec le dossier Plan Ecole en 1 seul dossier ou si on doit faire un dossier séparé.

Pour étudier ce dossier : Thierry Maucherat et Jacques Cléchet se sont proposés

Ok à l'unanimité

ETUDE ENERGETIQUE POUR L'ECOLE PRIMAIRE : dossier à l'étude, Ivan prend contact avec l'AGEDEN jeudi 19 septembre

INDEMNITE DU NOUVEAU TRESORIER DE BEAUREPAIRE Délibération n°2019/23

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un nouveau comptable a été nommé au 1^{er} avril 2019 suite au départ de Mr Pierre-Jean COQ trésorier de Beaufort. Pour cela il y a lieu de prendre délibération pour l'attribution des indemnités de conseil et de budget pour Mr Alain RENAUX.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor public receveurs des collectivités locales ou des établissements publics locaux.

Aux termes des règlements en vigueur, l'indemnité de conseil est fixée à 100% du montant maximum de l'indemnité calculé par application du barème défini par l'article 4 à la moyenne des dépenses des trois dernières années.

L'indemnité de budget est fixée à 30.49 € conformément à l'arrêté du 21 mars 1962.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 et seront inscrits pour les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE : par 10 voix pour et 1 voix contre,

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Alain RENAUX à compter du 1^{er} avril 2019,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

DEMANDE POUR TAILLER LES SAPINS SITUE DANS L'ANGLE CHEMIN DES SAPINS ET LA ROUTE DE MILIEU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette parcelle est située dans une zone espace boisé classé. La commune ne peut pas intervenir et elle n'a pas le pouvoir de déclasser cette parcelle. Suivant le service urbanisme de la CCEBER, le taillage des arbres est possible sur cette zone EBC, et en cas de volonté de couper un ou plusieurs arbres (péril, maladie...) il faut se rapprocher des services de la DDT de Grenoble.

L'information de la réglementation sur les zones EBC sera donnée au propriétaire.

INFORMATION SUR UNE DEMANDE DE PC SUR LA ROUTE DE MILIEU

Un permis de construire a été déposé pour une maison d'habitation et un institut de beauté sur la route de Milieu.

Suivant le service urbanisme de la CCEBER plusieurs points ont été soulevés, l'installation peut attirer un trop grand nombre de personnes et que le nombre de places de stationnement ne correspond pas à l'importance du projet envisagé, que l'avis du SDIS indique de la non-conformité dans le cadre du projet du fait que l'établissement n'est pas doté d'un équipement d'alarme de type 4, que le code de l'urbanisme impose la création d'espaces verts correspondant à l'importance du projet.

Avec tous ces éléments le permis de construire a été refusé. Monsieur le Maire propose de rencontrer les pétitionnaires.

Création d'un portillon lotissement l'Ozellier sur un terrain communal

Monsieur le Maire expose qu'il a eu une demande d'un propriétaire domicilié au lotissement l'Ozellier pour ouvrir un portillon sur sa limite de terrain qui donne sur le terrain communal derrière la Mairie.

Il informe qu'il a refusé cette demande, cela pourrait poser des difficultés si un jour la Mairie construit un bâtiment sur ce terrain.

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Des élus de la commission enfance, affaires scolaires se sont réunis pour étudier le règlement de la cantine scolaire,
Après lecture, le Conseil Municipal approuve ce règlement intérieur du restaurant scolaire.

ANTENNE TELEPHONIE MOBILE

Suite au courrier reçu du Préfet de l'Isère, que notre commune a été désignée comme l'un des sites retenus pour 2019 si la collectivité met à disposition un terrain viabilisé accompagné des autorisations d'urbanisme nécessaires.

TDF loue une partie d'une parcelle situé au garage Benoist au 648 route du Pilat sur la parcelle n° A 1702 pour l'installation d'un mât, tout opérateur peut s'installer.

Ou sur le site du stade communal sur les poteaux d'éclairage du terrain de foot.

Monsieur le Maire propose de faire un courrier au Préfet pour signaler ces deux sites viabilisés sur la commune.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES – Délibération n° 2019/24

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015, fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Monsieur le Maire propose d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz à compter de l'année 2020,

Et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte : à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

QUESTIONS ORALES :

Danielle MARRON nous signale qu'une nouvelle directrice à l'école maternelle a pris ses fonctions à la rentrée le 2 septembre 2019.

Malgré le recomptage des enfants à la rentrée, nous avons eu une fermeture de classe à la rentrée, il y a donc 3 classes à l'école maternelle.

Le CCAS organise avec le CCAS de Vernioz une après-midi théâtre le samedi 5 octobre à 14h à la salle de VERNIOZ.

Thierry MAUCHERAT nous informe que la main courante du stage a été enlevée par un ferrailleur, une corvée est prévu le 21 septembre pour ôter le béton couler dans le terrain avec des tractopelles et camion.

Mardi prochain le 24 septembre une réunion est prévue pour définir le planning de l'occupation du gymnase.

Et vendredi 20 septembre à 19h AG de l'UJMM

Anaïs GAGNEUR nous informe que le projet de l'installation d'un marché sur la commune avance, 3 ou 4 producteurs ont été contactés,

Le jour proposé est le mardi en fin d'après-midi de 16h30 à 19h

Suivre l'avancement pour la prochaine réunion

Jacques SECONDI nous signale que sur la place du souvenir, des branches sont cassées d'un prunier et l'acacia serait à tailler, à voir avec les employés communaux.

Un peuplier est tombé au fond du stade dans la Varèze au niveau de la conduite de gaz, voir si notre employé peut le sortir ou appeler un bucheron.

Denis MERLIN nous informe que le Projet médiathèque intercommunal sur la commune de Vernioz avance bien, il demande que des élus s'investissent sur ce projet,

Danielle MARRON, Thierry MAUCHERAT, Denis MERLIN et Solange CARTIER-BATTESON se propose pour s'investir sur ce projet.

^ Prévoir une alarme pour signalement sur toute la commune.

La pompe à chaleur de la Mairie est en panne, Max et Ivan se propose pour régler ce problème,

Faire une lettre recommandée à Préventis pour récupérer les codes des alarmes des bâtiments communaux

Rajouter Elodie SORGE infirmière libérale sur le bulletin municipal.

Le plan de secours va être retravaillé avec la commune de Montseveroux et Chalon

Repas de la cantine scolaire, mutualisé avec la commune de Vernioz

La cuisine de Vernioz n'est plus aux normes et plus adapté,

Une réflexion avec des élus de Vernioz a eu lieu pour mutualiser les écoles élémentaires de Monsteroux et de Vernioz, si problème d'effectifs

Le Maire,

Denis MERLIN

